

ANNEXE B

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme
DIPER 1er degré
Cité Brunet - BP 1011
26015 VALENCE CEDEX
Tél : 04 75 82 35 79 / 04 75 82 35 45
ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr

MOUVEMENT 2026

Table with 2 columns: DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DE LA SITUATION FAMILIALE and checkboxes for RAPPROCHEMENT DE CONJOINT (RC) and AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (APC)

Imprimé à retourner avec les justificatifs demandés par courriel à l'adresse ci-dessus avant le vendredi 27 mars 2026

Rappel
Lors de votre « demande de mutation » pour solliciter une bonification au titre de la situation familiale vous devez :
1/ retourner l'annexe B dûment complétée, avec les justificatifs demandés au service DIPER avant le vendredi 27 mars 2026,
2/ cocher la case correspondante à votre demande : RC / APC sur l'écran de saisie relatif aux éléments de bonification dans l'application I-PROF/MVT1D [pendant la période d'ouverture]
3/sélectionner la commune qui sera bonifiée dans l'application I-PROF/MVT1D, en accord avec le service DIPER.
Les bonifications accordées au titre de la situation familiale (rapprochement de conjoint ou autorité parentale conjointe) ne sont pas cumulables.

NOM.....PRENOM.....

AFFECTATION 2025-2026 située dans la Drôme.....

à titre provisoire à titre définitif

ADRESSE PERSONNELLE.....

COURRIEL..... PORTABLE.....

SOLLICITE UNE BONIFICATION EN RAISON DE : (cocher la case correspondante et préciser la commune)

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT (RC)

- La commune de résidence professionnelle de mon conjoint se situe dans la Drôme, je précise le nom de la commune
La commune de résidence professionnelle de mon conjoint se situe dans un département limitrophe, je précise le nom de la commune située dans la Drôme, immédiatement limitrophe à ce département
En l'absence d'école dans la commune de résidence professionnelle de mon conjoint située dans la Drôme, je précise le nom de la commune limitrophe

AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (APC) : je précise le nom de la commune de résidence privée ou professionnelle du second parent ou des enfants située dans la Drôme

Les pièces justificatives à transmettre pour l'octroi de la bonification sont énumérées ci-après. (En cas de pièces manquantes au dossier, la demande de bonification ne sera pas étudiée.)

Fait à....., le.....2026
Signature

## ANNEXE B

*Pièces justificatives à fournir avec l'annexe B dûment complétée.*

### ❖ RAPPROCHEMENT DE CONJOINT (RC)

Il y a rapprochement de conjoints lorsque l'enseignant souhaite se rapprocher de la commune de résidence professionnelle de son conjoint.

➤ La situation familiale (ouverture des droits) est appréciée :

- pour l'agent MARIÉ(E) au plus tard le 31.12.2025 ☞ *joindre copie du livret de famille*
- pour l'agent PACSÉ(E) au plus tard le 31.12.2025 ☞ *joindre copie du récépissé du PACS ou l'acte de naissance de l'un des partenaires de PACS datant de moins de 3 mois*
- pour l'agent NON MARIÉ(E) ayant reconnu un enfant né et reconnu par les deux parents avant le 01.01.2026 ☞ *joindre photocopie du livret de famille*

➤ La situation professionnelle est appréciée au 31 août 2026 :

Adresse professionnelle du conjoint dans le département de la Drôme  
☞ *joindre une attestation de l'employeur de moins de 3 mois précisant la date de début du contrat et le lieu de travail (adresse complète précise)*

**Condition de distance (à préciser) : le nombre de kms entre AFFECTATION 2025-2026 à titre définitif et COMMUNE de résidence professionnelle du conjoint doit être = ou > à 30 kms (calculé avec l'application MAPPY "au plus court") : .....**kms.

**Rappel : Sans condition d'éloignement pour les enseignants affectés à titre provisoire dans le département de la Drôme ou ayant l'obligation de participer aux opérations de mobilité R26.**

Adresse professionnelle du conjoint dans un département limitrophe  
☞ *joindre une attestation de l'employeur de moins de 3 mois précisant la date de début du contrat et le lieu de travail (adresse complète précise)*

**Condition de distance (à préciser) : le nombre de kms entre AFFECTATION 2025-2026 à titre définitif et COMMUNE de résidence professionnelle du conjoint doit être = ou > à 30 kms (calculé avec l'application MAPPY "au plus court") : .....**kms.

**Rappel : Sans condition d'éloignement pour les enseignants affectés à titre provisoire dans le département de la Drôme ou ayant l'obligation de participer aux opérations de mobilité R26.**

### ❖ AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (APC)

Rappel : Les demandes formulées à ce titre tendent à faciliter le regroupement familial autour de l'enfant. Il s'agit de la situation de l'agent qui sollicite un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant.

➤ NOMBRE D'ENFANT À CHARGE DE MOINS DE 18 ANS le 31.08.2026 : .....

☞ *joindre une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance*

➤ ADRESSE PRIVÉE OU ADRESSE PROFESSIONNELLE DU PARENT IMPLIQUÉ dans la garde de l'enfant ou des enfants ☞ *joindre toute pièce justificative*

.....  
.....

➤ EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE DANS LE CADRE D'UNE :

Garde partagée       Garde alternée       Droits de visite

☞ *joindre une copie des décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.*

*Le cas échéant joindre une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.*

#### Important :

➤ Il est préconisé de contacter la **cellule d'aide et de conseil** pour vous accompagner tout au long de votre demande de mutation par mail [ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden26-mouvement@ac-grenoble.fr) ou par téléphone **04.75.82.35.49 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 du 12 mars au 5 juin 2026.**

➤ Pensez à consulter votre messagerie professionnelle de type [prenom.nom@ac-grenoble.fr](mailto:prenom.nom@ac-grenoble.fr). C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.